**B6 Chapitre X : Ce que la Prière de consentement n’est pas.**

1. Prière ou méditation ?

**« *Elle [la prière] est avant tout relation et, partant, intentionnalité. Il ne s’agit pas d’une technique mais d’une prière.* »** (P. 149, 2)

Il est opportun ici de préciser la différence entre la Prière de consentement et différentes formes de méditations qui utilisent des mantras ou qui ne priorisent pas le détachement des pensées.

Premièrement, l’emploi du mot sacré ne correspond pas à l’usage d’un mantra. Le rôle du mot sacré n’est pas de concentrer notre pensée sur un thème précis afin de ne penser à rien d’autres. Son rôle est simplement de nous rappeler, lorsque nous prenons conscience d’être absorbés dans une pensée, notre intention première qui est d’être à l’écoute de l’Esprit. Nous n’avons donc pas à le répéter continuellement.

Deuxièmement, les quelques conseils techniques relatifs à la Prière de consentement ont seulement pour objectif de favoriser le silence et le détachement, et ne constituent rien d’essentiel dans le développement de la relation à Dieu.

Troisièmement, l’usage du mot « prière » est préférable au mot « méditation » qui dans sa signification première renvoie plutôt à l’analyse intellectuelle. La prière suppose une relation à Dieu. Cette relation est inspirée par l’Esprit-Amour qui prie en nous. L’essence de la prière est Amour comme l’Esprit qui l’inspire. Notre relation à Dieu se rend visible aux autres par des paroles ou actions mais ne se limite pas aux demandes, aux louanges ou aux remerciements que nous adressons à Dieu. La prière implique de faire confiance à Dieu et de s’en remettre totalement à lui pour notre transformation intérieure.

Le mot méditation (du latin *meditatio*) réfère plutôt à la réflexion pour se préparer à une mission, à un discours, à un exercice ou même à la mort. N’est-ce pas le contraire que nous faisons dans la prière de consentement en essayant de nous détacher de nos pensées et en consentant à être transformé par l’Esprit ?

De plus, le mot méditation très populaire actuellement dans certains groupes religieux (exemple : *méditation de pleine conscience*) ne renvoi-t-il pas à l’idée d’une émancipation de l’être humain seulement par ses propres facultés, plutôt que de s’en remettre premièrement à Dieu ? La méditation a sa place mais après la prière en tant que notre participation à l’œuvre de l’Esprit en nous, comme Keating l’exprime plus bas dans le même texte : « *[La prière] dépasse le niveau mental du moi de la méditation discursive […] »*. Il en parle aussi ailleurs[[1]](#footnote-1) à propos du silence intérieur.

Bertrand Giguère - septembre 2022

1. T. KEATING. *That we may be one,* Contemplative outreach, 2018, p. 20. {Voir la traduction de

B. DESRUISSEAUX. *Une lecture de « Que nous puissions être un »*, 2021, p. 12. [↑](#footnote-ref-1)